

Nantes, le 2 septembre 2025

Grand Port Maritime : un plan de redressement s'impose d'urgence

Les conclusions du rapport de la Cour des Comptes sur la gestion du Grand Port Maritime Nantes/Saint-Nazaire sont sans appel. Elles s'inscrivent dans la droite ligne des demandes que je formule continuellement depuis que j'en assure la présidence du conseil de surveillance.

L'absence de réponses m'a conduit à exiger et obtenir du ministre des Transports de l'époque le départ du directeur général, dont la gestion est spécifiquement mise en cause par le rapport.

En plus d'un contexte social extrêmement dégradé, le rapport pointe les dérives d'une gestion qui s'est, notamment, traduite par une explosion injustifiée des effectifs (+16%) et, au travers d'une politique totalement inconsiderée de primes et autres avantages salariaux, par une augmentation folle (+50%) des frais de personnels, au détriment de la rentabilité du Grand Port Maritime et des efforts de transformation de son modèle économique et social, qui sont une priorité absolument vitale pour son avenir. Le tout, dans la plus complète opacité.

J'ai demandé à l'actuel ministre des Transports la mise en œuvre d'un plan de redressement, qui devra comporter un volet spécifique sur la transformation du modèle social, ainsi qu'une stratégie d'attractivité et de développement à la hauteur de ce représente le Grand Port Maritime et des défis auxquels il fait face.

La feuille de route du plan de redressement sera présentée au prochain conseil de surveillance. De sa qualité et surtout de sa mise en œuvre dépendent l'avenir du Grand Port Maritime. Comme présidente du conseil de surveillance, j'y veillerai scrupuleusement.

CHRISTELLE MORANÇAIS

Présidente de la Région des Pays de la Loire